

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

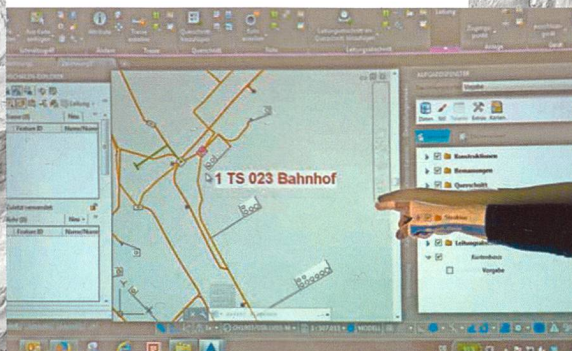
<http://www.e-periodica.ch>

cadastre

Revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

swisstopo
savoir où

Le brevet fédéral La garantie des qualifications techniques



Outre leur fonction d'officier public, les ingénieurs géomètres brevetés assument principalement la responsabilité globale de tous les travaux techniques de la mensuration officielle, de leur conception jusqu'à l'exécution des mesures sur le terrain. L'examen d'Etat passé par les ingénieurs géomètres constitue par conséquent un élément important contribuant à assurer la qualité de la mensuration officielle.

Pas de mensuration officielle sans brevet!

Le brevet est l'un des maillons d'une chaîne de critères d'ordre juridique et organisationnel qui ont été fixés pour assurer à la mensuration officielle un niveau de qualité élevé. Il garantit son exécution professionnelle et sa pérennité, quelles que soient le mode d'organisation et la forme juridique des services des mensurations et des bureaux d'ingénieurs privés impliqués.

Le registre des géomètres La garantie des qualifications personnelles

Au même titre que les avocats, certains des acteurs de la mensuration officielle sont chargés d'activités du ressort de l'Etat, revêtant de l'importance au plan juridique, de sorte qu'ils sont à considérer comme des officiers publics.

Le registre des géomètres a été introduit en 2008 en prenant exemple sur le registre des avocats. Les qualifications techniques des ingénieurs géomètres brevetés sont donc complétées par des qualifications personnelles.

Les ingénieurs géomètres inscrits au registre sont soumis à un ensemble de règles et d'obligations professionnelles, par exemple celle de se former continuellement. Toute personne inscrite au registre s'engage à respecter ces règles et ces obligations.

La tenue du registre incombe à la commission fédérale des ingénieurs géomètres (ou commission des géomètres). Elle exerce un droit de surveillance et peut prendre des mesures disciplinaires pour contraindre une personne inscrite à corriger un comportement illicite.

Peut être inscrite au registre des géomètres toute personne

- titulaire du brevet d'ingénieur géomètre,
- capable de discernement et ayant l'exercice des droits civils,
- dont le casier judiciaire ne comporte pas ou ne comporte plus de condamnation pénale pour des actes incompatibles avec l'exercice de la profession,
- en mesure d'exercer la profession de géomètre sous sa propre responsabilité.

Cadastre RDPPF: La numérisation des plans de zones dans le Canton du Jura Pour mettre en exploitation le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) en 2014, le service du développement territorial de la République et Canton du Jura a numérisé et ajusté à la mensuration officielle ses plans d'aménagement local. ► [Page 4](#)

Vérification de la mise à jour dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures La vérification annuelle des travaux de mise à jour ne contribue pas uniquement à valider leur qualité, elle fournit également de précieuses informations aux responsables de la mise à jour qui leur permettent d'améliorer en continu leurs processus de travail. ► [Page 24](#)

Une brochure consacrée aux ingénieurs géomètres pour favoriser la relève Différents indices laissent à penser que les ingénieurs géomètres brevetés vont se faire rares dans les années à venir. Une brochure a donc été conçue pour convaincre des étudiants qu'en optant pour le métier de géomètre, ils choisissent la bonne voie. ► [Page 28](#)

Cadastre RDPPF – une présentation unifiée avec un logo et des éléments d'illustration En 2016 débutera la deuxième étape de la mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Au cours de cette phase, l'information se révélera particulièrement importante. ► [Page 30](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de topographie swisstopo
www.swisstopo.ch